

LE PAILHEROU

S'unir pour Pailharès



Bulletin municipal N°4
Février 2016

Chers Pailhéroux,

Suite aux événements dramatiques qui se sont produits durant le week-end du 22 au 24 janvier, la cérémonie des vœux a été naturellement annulée. Cette tragédie nous a tous touchés, et toutes nos pensées se tournent maintenant vers Marie-Julie, Elora et Monique.

Voici le discours qui était prévu pour la cérémonie des vœux :

C'est avec un grand plaisir que je vous accueille en ce début d'année 2016.

Souvenons-nous, il y a un an, nous étions dans cette salle réunis comme nous le sommes aujourd'hui dans l'émotion suite aux attentats de ce début janvier. Triste début d'année qui devait se terminer dans l'horreur à Paris en novembre dernier. Ces dernières semaines encore des actes terroristes se sont déroulés à Paris, en Egypte, aux Etats-Unis.

Cette tragique année 2015 n'a pas non plus épargné nos collectivités locales à qui a été imposé un effort drastique de participation à la réduction de la dette publique.

Et parallèlement à cette situation, un certain nombre de dispositions législatives ou réglementaires vient sans cesse fragiliser cette institution. La baisse des dotations de l'Etat, les charges nouvelles imposées par des normes de plus en plus nombreuses et de plus en plus complexes mettent toutes les communes devant les plus grandes difficultés financières, d'autant plus que les autres collectivités territoriales confrontées aux mêmes baisses de leurs revenus sont amenées à réduire sérieusement leurs subventions voire à les supprimer dans certains domaines.

Toutefois cette année 2015 fut riche en réalisation et en événements marquants pour notre commune :

- La première tranche de l'extension du réseau d'eau potable sur le quartier du « Mazet » qui s'est achevée au printemps avec une mise en service en début d'été.
- Je veux remercier la commission communale et toutes les personnes qui ont apporté leur aide à la préparation et réalisation du nouvel adressage de la commune. Ce fut un travail conséquent et fastidieux mais le résultat est là.
- achat d'un nouveau camion communal, car l'ancien arrivait à bout de souffle.
- suite aux gros orages de l'automne 2014 nous avons dû entreprendre d'importants travaux pour remettre en état les routes. Le montant de ces travaux s'est élevé à 50 mille euros.
- Et je veux féliciter toutes nos associations locales qui animent tout au long de l'année notre village grâce à leurs nombreuses manifestations (Les genêts d'or, l'équipe de foot, les anciens combattants, le comité des fêtes, la chasse)
- Et bien sûr, les baladins du rire, association emblématique de notre commune qui a fêté ses 30 ans avec une salve de manifestations à la hauteur de leur talent.
- la SIC Nectardéchois qui a toujours autant de succès et qui est le fleuron économique de notre commune.
- et comment ne pas évoquer la série d'incendies susceptible d'être criminelle que nous avons subis cet été, je tiens une nouvelle fois à remercier tous les habitants et membres du ccff qui se sont rendus spontanément sur ces départs de feu et ont permis de les fixer en attendant l'arrivée des pompiers. Leur intervention, votre intervention a permis d'éviter un nouveau drame comme au cours de l'été 2003.

Aujourd'hui, le seuil minimum est de 5000 habitants pour maintenir une communauté des communes en zone de montagne, ce chiffre est purement numéraire sans aucune cohérence, il ne prend pas en compte les bassins de vie, la topographie du territoire, son dynamisme, sa culture, son histoire et son économie.

Mais avec le vote de la loi NOTRE cet été, notre communauté des communes est dans l'obligation de faire évoluer son périmètre. Une décision prise à Paris sans véritable concertation, ils disent nous entendre mais ne nous écoutent pas.

Nous, élus locaux, nous souhaitons conserver notre communauté des communes en l'état, car elle a des atouts que nous mettons en valeur, que vous mettez en valeur à travers les milieux économiques, agricoles et associatifs (dont vous en êtes les acteurs et le parfait exemple).

Mais cela n'est plus possible avec le vote de cette Loi, aujourd'hui c'est le préfet qui est saisi du dossier, espérons qu'il fasse preuve d'écoute et de compréhension, pour que la décision finale soit dans l'intérêt des habitants.

Monsieur le Préfet a présenter un schéma départemental, dans lequel il nous associe à la communauté des communes de Lamastre et Satillieu, nous, nous souhaitons un rapprochement avec le Tournonais.

A l'heure d'aujourd'hui nous attendons une nouvelle proposition du préfet, qui nous soit plus favorable. Le conseil municipal m'a donné son quitus pour défendre la position de la commune et j'irai jusqu'au bout.

Comment ne pas parler de l'auberge buissonnière qui est fermée depuis plusieurs mois. Et bien sûr tout le monde attend avec impatience sa réouverture. Donc c'est avec un grand plaisir que nous accueillons les futurs gérants de cet établissement Mlle Nolwenn LE SAGE et M Guillaume ROTTELEUR, nous leur souhaitons la bienvenue.

Merci également à tous ceux qui participent d'une façon ou d'une autre à la vie de notre collectivité : en premier lieu nos services de sécurité, nos gendarmes mis à rude épreuve dans les circonstances actuelles, nos sapeurs-pompiers toujours aussi disponibles à porter secours, les nombreux bénévoles qui animent les associations du village créant des moments de convivialité, des temps culturels, ou ludiques, les employés communaux assurant le bon fonctionnement des services avec beaucoup de dévouement et de professionnalisme.

Dans ce contexte difficile, nous manquons de visibilité pour bâtir et financer nos projets d'équipements indispensables à la qualité de vie sur nos territoires.

Cependant pour notre commune, grâce à une politique de maîtrise de notre dette et un effort sur nos dépenses de fonctionnement, nous pourrions poursuivre certains travaux. 2016 verra sur notre commune des réalisations et des changements significatifs.

Si le débat budgétaire nous le permet, nous espérons réaliser :

- les logements prévus dans les locaux au-dessus de la mairie.
- La deuxième tranche du réseau d'eau potable en direction du col du Gibet
- le bâtiment associatif sur le terrain Meillat.

Je vous l'ai déjà dit nous sommes dans une période difficile qui nécessitera beaucoup d'efforts collectifs. Nous allons devoir redoubler d'énergie, retrousser nos manches, surmonter les difficultés et c'est possible. Nos atouts sont plus forts que nos handicaps.

Et je finirai sur une belle citation de Saint-Exupéry :

*« Il n'y a pas de solutions en soi. Il n'y a que des forces humaines.
Alors rassemblons nos forces et nous aurons les solutions. »*

Bonne et heureuse année à toutes et à tous. Prenez soin de vous et prenez soin des autres.

Jérôme Sérayet

Compte rendu des conseils municipaux de juillet à décembre 2015 :



- Mise en place d'un contrat territorial avec le département de l'Ardèche pour la gestion durable de la ressource eau sur le territoire « SERRENA-VOCANCE » pour une durée de 2 ans. 10 POUR
- Le conseil décide de ne pas augmenter le tarif de l'eau. 10 POUR
- Le conseil décide d'augmenter la redevance assainissement, de passer de 0.70€ à 0.73 €. 6 POUR, 1 Abstention, 3 CONTRE.
- Le conseil décide d'acheter une débroussailleuse tractée et une paire de rampes (pour la montée sur le camion) et accepte le devis de l'entreprise « LOISIRS VERTS » de Davézieux pour un montant de 2898.82 HT. 10 POUR
- Le conseil décide d'acheter la parcelle sur laquelle se trouve le réservoir d'eau potable communal au lieu-dit « La Combe », d'une surface de 511m², au prix de 0.20€/m². 10 POUR
- Le conseil valide le dossier concernant la mise aux normes des bâtiments communaux 2015-2018. L'échéancier sera le suivant : Devis en 2016, Appels d'offres en 2017 et travaux en 2018. 9 POUR
- Le conseil valide la participation au fonctionnement des écoles publique et privée de Saint félicien (523,42€/élève) pour nos 20 enfants de la commune. 10 POUR
- Le département de l'Ardèche propose la création du Fond Unique Logement (FLU) afin de faciliter l'accès et le maintien dans le logement pour les ménages les plus démunis. Le conseil décide de ne pas y adhérer. 8 CONTRE et 1 POUR
- Le conseil accepte le devis de l'entreprise « TREMLIN INSERTION » pour la pose des poteaux concernant l'adressage de la commune, d'un montant de 4110€ HT. 9 POUR
- Le conseil valide le choix de l'architecte et du bureau d'étude concernant les travaux des appartements au-dessus de la mairie : Mme MOUSSET Delphine pour un montant total de 10803€ HT. 9 POUR
- Le conseil décide d'embaucher en CUI (Contrat Unique d'Insertion), Mme Guironnet Patricia du 9 novembre 2015 au 8 février 2017, pour l'accompagnement des scolaires dans le car ainsi que le ménage des bâtiments communaux.
- Le conseil accepte d'intégrer au domaine public la voirie des lieux-dits « Théolier » et « Gaillardon » afin de régulariser le tracé du chemin communal, concernant les parcelles : A1603, A1720, AB666, AB672, AB671, AB 675, AB649, AB 645, AB 684, AB 686, AB678, AB681, AB664 et AB 682.
- Le conseil décide de créer une « commission communale CCAS » composée de 6 membres du conseil et 5 membres extérieurs et de part ce fait dissout le CCAS actuel et reporte le résultat des comptes au budget communal à la date du 31 décembre 2015.
- Le conseil choisit les artisans qui vont construire la future Hall des associations au terrain de Meillat :
 - o Maçonnerie : entreprise BALAY et Fils pour un montant de 10628.48€ HT.
 - o Structure et menuiseries : entreprise REYNAUD-MICHELAS pour un montant de 22768.20€ HT.
- Le conseil donne un avis défavorable au SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) proposé par Mr Le Préfet, préconisant la fusion avec les communautés de communes du Val d'ay et de Lamastre.
- Le conseil demande un rattachement à la communauté de communes de « Hermitage-Tournonais ». 10 POUR
- Le conseil valide le devis de l'entreprise SARL ROSTAING pour l'achat d'un distributeur de sel de déneigement pour un montant de 2900€HT.
- Le conseil valide le devis de l'entreprise « Buisson Alexandre » pour l'élagage du Tilleul place de Molière pour un montant de 390€ HT.
- Le conseil valide les devis de l'entreprise « Reynaud-Michelas » :
 - o Remplacement Rail de la porte du garage communal : 680€ HT.
 - o Remplacement de la porte du clocher de l'église et de la Bascule : 1030€ HT.
- Le conseil valide les nouvelles dénominations des voies communales. 10 POUR

Hommage : Rémi GRATIA

Voici 2 articles qui nous sont parvenus pour paraître dans le bulletin :

En souvenir de Rémi...

Le 22 janvier dernier, le village se retrouvait sous le choc en apprenant l'assassinat de Rémi Gratia, jeune agriculteur de la commune, par son voisin.

Rémi, originaire de Nozières, fils de Monique Blassenat dont il était le seul enfant, est maçon lorsqu'il rencontre Marie-Julie lors de travaux effectués à Porte.

Après quelque temps il décide de quitter son métier et de s'installer sur l'exploitation avec sa compagne afin de pouvoir s'agrandir un peu et se diversifier.

Rémi, touche-à-tout et très doué de ses mains avait bien arrangé la maison afin d'en faire quelque chose d'agréable à habiter pour eux et leur fille Elora née en 2013. Celle-ci, dont il était un papa très proche, allait à la crèche à St Félicien et devait y rentrer à l'école dans les mois à venir. Ils avaient une jolie vie tous les trois, pas toujours facile dans ce pays rude, mais ils étaient heureux au milieu de leurs bêtes et de leurs montagnes.

Bien intégrés à la commune où Marie-Julie avait été élue conseillère municipale, ils entretenaient les terrains alentours notamment en y parquant leurs animaux ce qui évitait que tout parte en friche comme c'est malheureusement souvent le cas dans nos petits villages de montagne.

Jamais en repos, toujours occupé et avec des projets plein la tête, Rémi c'était des paroles échangées sur le bord de la route, des services rendus aux uns et aux autres de façon spontanée et toujours avec le sourire.

Avec Marie-Julie et Elora, c'était de la jeunesse dans un lieu où il n'y avait pratiquement plus que des retraités...

En l'abattant froidement son assassin a détruit la vie de plusieurs familles mais aussi celle d'un quartier...

Famille Llanas

Souvenirs,...

Nous sommes encore abasourdis, nos esprits ne comprennent pas et nos cœurs n'acceptent pas ce qui s'est passé. Pourtant, à 28 ans, tu es parti en ne nous laissant que de la tristesse et des souvenirs.

Méritant à l'école, certes, mais on se souvient surtout de ta jeunesse, que tu as vécue à fond, adulé par tes comparses et exaspérant quelque peu tes aînés. Puis, tôt le matin, tu reprenais ta mobylette pour aller au travail et tous les matins, on transpirait pour la mobylette car tu étais un fonceur mais aussi un sacré bossueur. Nous étions quelques-uns, des vingt et des cents ... peut être, à qui tu as fait partager ton univers des arbres, des murs de pierre mais aussi le plaisir du travailler ensemble. Lorsque tu arrivais et œuvrais pour l'un d'entre nous, tu n'étais jamais tout à fait d'accord mais tu bossais, tu avançais sans jamais te soucier des péripéties de la vie et tu nous gagnais car tu te transcendais jusqu'à forcer notre admiration.

Enfin, tu as construit ta vie avec Marie Julie. Tu l'as épaulée, aimée et avec elle conduit ta vie, telle une locomotive lancée à toute allure, en nous entraînant tous avec toi. Chapeau, mon gars...

Je te le dis, Rémi, moi et nous tous que tu avais invité dans ta vie, le 22 janvier, un soleil s'est éteint.

Adieu.

Pierre Gauchier

Matériel communal

La commune a décidé de changer le véhicule communal, l'ancien camion présentant des signes de vieillesse. Le choix s'est porté sur un véhicule d'occasion de marque IVECO équipé d'une tri-benne, ce qui permettra un travail plus facile sur nos petites routes.

Une débrousailluse de forte puissance a aussi été achetée afin de permettre un travail plus rapide de nos agents communaux pour l'entretien de nos chemins et espaces verts.



Projet : La Halle des associations

Le projet de la Halle des associations est en cours.

Les 1^{ers} coups de pelle pour le terrassement ont eu lieu.

Elle devrait être opérationnelle au mois d'Avril.

Cette halle permettra d'accueillir toutes les manifestations sur une surface couverte d'environ 60m².



Entretien des pistes forestières

L'ancienne piste forestière a été remise en état au mois de décembre, par l'entreprise VAUX afin de permettre un accès plus facile aux véhicules de secours. La rénovation de certaines pistes a été décidée après un bilan fait par le Comité communal Des feux de Forêt aidé par les pompiers de ST Félicien. Une visite des pistes a été réalisée avec un camion de lutte contre les incendies, ce qui a permis de recenser les points noirs.



Adressage de la commune

Le travail concernant l'adressage et la numérotation des habitations de la commune touche à sa fin. Quelques erreurs ont été constatées et seront corrigées au printemps.

Le dossier a été envoyé aux administrations concernées, la mise à jour peut prendre plusieurs mois.

Les panneaux ont quasiment tous été posés. La Poste a dû envoyer à tous les habitants un courrier explicatif sur le changement d'adresse.

La distribution des numéros a été effectuée avec succès. Toutes les personnes n'ayant pas pu venir récupérer leur plaque doivent venir en mairie aux horaires d'ouverture.



Comité Communal Feux de Forêts (CCFF)

L'année 2015 s'est traduite par un triste bilan quant au nombre de 4 départs de feux sur notre commune dont 1 dû à la foudre. Heureusement, grâce à la vigilance des habitants de Pailharès et à l'intervention remarquable du CCFF de Pailharès, le pire a pu être évité. Les POMPIERS de plusieurs casernes dont celle de St Félicien ont pu finir d'éteindre les incendies rapidement car ceux-ci avaient été contenus par les volontaires de notre commune.

Depuis, la commune a investi dans des gilets porteur d'eau et des battes à feux supplémentaires afin d'étoffer le matériel déjà à disposition du CCFF.

L'ensemble du conseil municipal tient à remercier et à rendre hommage aux habitants de Pailharès et aux membres du CCFF sans qui, nous aurions probablement revécu un moment tragique similaire à 2003.



Merci aux bénévoles pour la décoration du village pour le passage de « L'Ardéchoise » !



Comité des Fêtes

Le comité des fêtes aimerait que de nouveaux membres se joignent à eux afin de donner un souffle nouveau au groupe et d'apporter peut être de nouvelles idées.

Après le succès de la première édition, les comités des fêtes de NOZIERES et PAILHARES organiseront conjointement leur deuxième randonnée le 3 septembre 2016 avec des parcours supplémentaires:

- parcours de 6 km très ludique pour les familles avec enfants en bas âge avec un questionnaire à découvrir le long du chemin
- parcours "sportif" de 25 Km pour les plus aguerris



Brèves du CCAS

Le repas des aînés, le samedi 19 septembre



Le repas offert aux personnes de plus de 65 ans a eu lieu le samedi 19 septembre à la salle des fêtes, préparé par le traiteur Marmey de St-Victor. Il a réuni une trentaine de convives dans une ambiance chaleureuse.

Le spectacle des enfants, le samedi 24 octobre

Le spectacle offert aux enfants de la commune avec cette année une ventriloque a rassemblé une quarantaine de personnes.

La fête s'est terminée autour d'un goûter.



La distribution des colis

Les membres du CCAS ont distribué les colis aux personnes de + de 75 ans ou aux personnes hospitalisées n'ayant pu assister au repas.



Le nouveau logo de notre commune

Ce logo officiel représente notre commune sur le territoire. Voici quelques éléments pour que chacun puisse s'imaginer son sens :

Notre clocher dominant le village, les 3 couleurs : le Bleu pour notre sol riche en eau, le Vert pour notre nature environnante et le Orange symbolisant à la fois le soleil levant, la traditionnelle pomme et l'épi (origine étymologique de Pailharès).

Téléphonie mobile

Depuis cet automne, notre commune est enfin connectée au réseau de téléphonie mobile pour le plus grand bonheur de la majorité des habitants.



Divers Tarifs communaux

- Tarif location salle des fêtes :
 - 65€ pour les habitants de la commune
 - 110€ pour les personnes extérieures
 - Caution de 152.45€
- Demande de branchement compteur d'eau sur réseau communal existant (attendant à la parcelle du propriétaire) : 2000€.
- Remplacement compteur d'eau (détérioré ou gelé) : 53€.
- Tarif eau communale : 1,55€/m³ (+ 0.73€/m³ Redevance Assainissement).
- Tarif Concession funéraire au cimetière:
 - 15 ans : 35€ /m²
 - 30 ans : 68€ /m²
 - Case Columbarium : 150€ / 15 ans, 280€ / 30 Ans.
 - Creusement fosse pour enterrement : 200€.

B2F Ardèche, la bourse foncière forestière de l'Ardèche

Vous êtes un propriétaire forestier, ou vous envisagez de le devenir ?

Vous souhaitez vendre, échanger ou acheter des parcelles de forêt en Ardèche ?

B2FArdèche, la bourse foncière forestière de l'Ardèche, est faite pour vous !



www.b2f.ardeche.fr
Contact pour tout renseignement : B2F07@cnpf.fr

B2FArdèche recense des parcelles cadastrales boisées ou à vocation forestière, à vendre ou à échanger, et les rend consultables sur une interface cartographique.

Les périmètres des forêts publiques communales, relevant du régime forestier, peuvent également être affichés sur la carte.

Il est possible de proposer de nouveaux biens à la vente/échange et de demander des « mises en relations » par envoi de simples formulaires en ligne. Le site comporte également une rubrique plus générale « démarches et aides » qui regroupe des informations sur les dispositifs d'accompagnement, la réglementation, les aides financières existantes, etc.

Ce **site internet public, d'accès libre, sécurisé et gratuit**, vise à dynamiser la restructuration foncière de la forêt ardéchoise très morcelée, en facilitant les transactions par la géolocalisation des terrains d'une part et le travail d'animation pour les « mises en relation » mené par le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) d'autre part.

Coordonné par le Département de l'Ardèche, cet outil a été réalisé en partenariat avec le CRPF, animateur technique de la bourse, le syndicat mixte des Inforoutes pour la réalisation du site web, le Pays de l'Ardèche méridionale, le Pays Ardèche verte, le territoire Centre Ardèche, le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, l'association des Communes Forestières de l'Ardèche et la SAFER. L'ONF est également associé.

+ d'infos : www.b2f.ardeche.fr

Contact pour tout renseignement : B2F07@cnpf.fr

Création de comité d'accueil dans les communes du Pays de Saint Félicien



Sans l'installation régulière de nouveaux arrivants, la population du Pays de Saint-Félicien baisserait chaque année. En effet, les naissances sont moins nombreuses que les décès, car la population est âgée. Seule l'arrivée de nouveaux habitants permet de compenser cette perte de population et de participer ainsi au maintien des services (écoles, médecins...) et des commerces de notre territoire.

C'est pourquoi la Communauté de Communes a décidé de mettre en place une politique visant à attirer de nouveaux habitants, avec le soutien financier de l'Europe, de l'Etat et de la Région Rhône-Alpes.

L'une des clés de la réussite d'une politique d'accueil est la qualité de l'accompagnement proposé aux nouveaux arrivants. Quand on arrive pour la première fois dans une nouvelle région, on peut se sentir isolé et ne pas savoir à qui s'adresser pour trouver les informations nécessaires à la vie quotidienne (Où se situe l'arrêt de car scolaire ? Où se trouve le cabinet médical le plus proche ? S'il existe une association pour faire une activité sportive ou culturelle ? etc..). Afin de renseigner les nouveaux habitants et favoriser leur intégration, la Communauté de Communes prévoit la création dans chaque village d'un comité d'accueil, avec l'appui des 7 communes du territoire. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues pour participer à la vie de ces comités d'accueil.

Composés d'habitants et d'élus, les comités d'accueil dans les communes (2 à 5 habitants motivés et bénévoles, qui auront la fonction d'ambassadeurs de l'accueil) ont pour objectifs d'accueillir les nouveaux arrivants en les aidant à trouver un lieu pour leur activité, leur habitation et les accompagner dans leur installation et leur intégration sur le territoire. La démarche n'engendre pas de coûts ni de complications : un peu de temps et de convivialité suffisent pour faire vivre un comité d'accueil. L'ambassadeur de l'accueil sera une personne qui a une bonne connaissance du territoire, susceptible de mettre en relation avec d'autres personnes du territoire pour venir en appui aux nouveaux arrivants dans leurs projets ; et qui sera à même de donner de bons conseils tant pour découvrir et connaître le territoire, que pour gérer la vie au quotidien sur le territoire.

Les comités d'accueil peuvent aussi jouer un rôle important de veille de l'offre d'accueil de leur commune, en particulier sur les locaux d'activités et les entreprises à reprendre. Ces informations peuvent ensuite être relayées par la Communauté de Communes, en charge de promouvoir l'offre d'accueil et d'accompagner les porteurs de projets. Ils peuvent aussi contribuer à la mise à jour du livret d'accueil édité par la Communauté de Communes.

Quelles actions pourront être mises en oeuvre ?

- Accueillir des porteurs de projets qui viennent découvrir le territoire ou visiter un lieu par exemple.
- Prendre des nouvelles de manière informelle, au quotidien, régulièrement ou ponctuellement, et garder une attention particulière sur les personnes qui se sont installées.
- Organiser des événements pour permettre et provoquer la rencontre des nouveaux arrivants avec les habitants de la commune (cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants, apéro des voisins, vœux du Maire...)

En somme, les comités facilitent également la connaissance du village, des associations, des lieux ressources pour la vie et les activités familiales : l'essentiel pour s'installer et s'intégrer dans la vie locale !
Plus de renseignements :

Audrey Bernard

chargée de mission « offre d'accueil qualifiée » :

cdc.stfelicien.mc@gmail.com

06 45 15 54 95

La mission « accueil » du Pays de St Félicien est cofinancée par l'Europe, l'Etat et la région Rhône-Alpes. L'Europe s'engage dans le Massif Centrale avec le fond Européen de développement régional.



DEBROUSSAILLAGE

En Ardèche, le débroussaillage autour des habitations est **obligatoire** (Article L.134-6 du Code Forestier).



Débroussailler permet d'assurer votre protection et celle de vos biens en cas d'incendie à proximité de votre propriété.

Le débroussaillage doit être effectué **par le propriétaire** du bâtiment ou de l'installation (article L.134.8 du Code Forestier). Si le débroussaillage déborde chez votre voisin, il est nécessaire de lui demander l'autorisation de débroussailler par lettre recommandée avec accusé de réception. En absence de réponse de sa part, l'obligation de débroussaillage est transférée à sa charge (article L.131-12 du Code Forestier).



ECOBUAGE et BRULAGE

Particuliers :

- Brûler ses déchets végétaux dans son jardin est **INTERDIT**.
- Seuls ceux qui sont soumis « aux obligations légales de débroussaillage, dans un rayon de 50m autour des habitations et des installations situées à moins de 200m des bois, forêts, landes » sont autorisés à brûler les végétaux coupés chez eux, soumis à déclaration préalable à la mairie (interdit du 1^{er} juillet au 30 septembre)

Agriculteurs et Forestiers :

- Autorisés à incinérer les végétaux et leurs rémanents générés dans le cadre de leurs activités professionnelles, soumis à déclaration préalable à la mairie (interdit du 1^{er} juillet au 30 septembre).

Dans toutes les autres situations, le brûlage de tous les déchets, y compris les déchets végétaux issus de travaux de jardinage ou d'entretien d'espaces verts est **INTERDIT**.

Au-delà du risque d'incendie, le brûlage à l'air libre des végétaux est une combustion incomplète qui engendre une importante pollution atmosphérique avec des conséquences très néfastes pour la santé publique.

En cas de non-respect des règles, le contrevenant risque une amende de 135 à 450€.

RAPPEL :

Le SPANC

Nous vous rappelons qu'une aide La campagne réhabilitation de l'assainissement non-collectif est toujours en place. Un financement public allant jusqu'à 3 000 € est offert à tous les propriétaires volontaires.

Pour plus d'information, vous pouvez vous adresser à :

*Olivier Nouaille,
SIVOM AY/OZON SPANC
Le Village 07290 SAINT ROMAIN D'AY
Tél/ Fax : 04 75 34 94 98*



Ou à Emmanuel CAILLET au 06 88 29 45 75

Enquête sur la commune



L'INSEE effectue depuis de nombreuses années, tous les trimestres, une enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage, ne travaillent pas ou sont retraitées. C'est la seule source française d'informations permettant d'estimer le chômage selon les règles internationales en vigueur (au sens du bureau international du travail). Elle apporte également de nombreuses informations sur l'état et l'évolution du marché du travail et fournit des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, sur la durée de travail, les emplois précaires. C'est enfin une source d'information très importante sur l'évolution des conditions de travail, des parcours professionnels et de la formation des personnes de 15 ans ou plus.

A cet effet, tous les trimestres, 50000 logements sont enquêtés, tirés au hasard sur l'ensemble du territoire. Ils seront enquêtés six trimestres consécutifs, la première et la dernière enquête par visite au domicile des enquêtés, les enquêtes intermédiaires par téléphone. La participation des enquêtés est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

Un(e) enquêteur(trice) prendra contact avec les enquêtés. Il (elle) sera muni(e) d'une carte officielle l'accréditant.

Les réponses resteront strictement anonymes et confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques ; la loi en fait la plus stricte obligation.



Ma ruche je l'aime, je la déclare ! Tous concernés par la déclaration des ruchers !

Toute personne possédant ou détenant une ou plusieurs ruche(s) est invitée à déclarer sa ou ses ruche(s). Pourquoi déclarer ?

Outre le fait que cette déclaration de ruche soit obligatoire et ce, dès la première ruche, les abeilles, comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires. Afin de gérer ces problèmes sanitaires, il est indispensable de savoir où elles sont. Une lutte efficace est une lutte collective. Par ailleurs, savoir où sont vos ruches nous permet de vous prévenir en cas d'alerte (sanitaire ou d'épandage...). Enfin, il faut savoir que les aides ou subventions allouées à l'apiculture dépendent du nombre officiel de ruches et de ruchers. Plus on sera nombreux à déclarer, plus la gestion des problèmes sanitaires sera facile, et plus on aura d'aides !

Qui doit déclarer ?

Tous les détenteurs de ruche, dès la première ruche.

Quand doit-on déclarer ses ruches ?

Tous les ans, entre le 1er novembre et le 29 février.

Comment déclarer ses ruches ?

Deux moyens sont disponibles pour déclarer ses ruches :

- Par internet sur le site : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr
- Par papier en retournant le document Cerfa N°13995*02 à votre GDS.

Merci pour les abeilles !

INFOS PRATIQUES

MAIRIE :

Téléphone / Fax : 04 75 06 00 65
Secrétariat : Lundi de 13h à 17h
Mercredi de 8h30 à 12 h
Vendredi de 8h30 à 12 h
Permanence du Maire: sur rendez - vous
Permanence Adjoints/ Conseillers :
Les 1er et 3ème Samedis de chaque mois de 11h à 12h

BIBLIOTHEQUE : Samedi 10h 30 – 11h 30

AGENCE POSTALE COMMUNALE : 9 H à 12 H

TAXI-AMBULANCE « JUNIQUE » : 04 75 06 05 71

Cabinet soins infirmiers de St Félicien : 04 75 06 06 01

MEDECINS :

Dr ASSOUS Michel : 04 75 06 75 92
Dr GIRARD Philippe : 04 75 06 01 33

KINESITHERAPEUTE

CUVILLIER Marieke : 06 49 95 58 17

SOMATOPATHE

FOROT Roselyne : 06 37 55 27 95

OSTHEOPATHE

NOUJAIM Grégory : 06 85 15 34 30

CHIRURGIEN DENTISTE

Dr BARBOTEAU Vincent : 04 75 06 13 13

ASSISTANTE SOCIALE

RIPPERT Virginie : 04 75 07 07 10 (sur rendez vous)

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 04 75 06 00 44

OFFICE DE TOURISME : 04 75 06 06 12

GAZ : Vente de bouteilles de gaz chez MM BUISSON
04 75 06 07 46

Horaires de la déchetterie intercommunale :

Ouverture public Fermeture public

Lundi	9H00	11H30
Mercredi	9H00	11H30
Samedi	14H00	17H00

